

30.04.10 | 04:30 | La Cote

Scénarios possibles Que se passerait-il en cas de refus?

On imagine déjà les célébrations qui couronneront l'acceptation populaire de la fusion le dimanche 28 novembre. Pourtant, que se passerait-il si celle-ci devait capoter?

Plusieurs scénarios se dessinent.

Un Conseil refuse

Pour que le peuple puisse se prononcer, encore faut-il que les Conseils communaux des huit communes acceptent, le 30 août, la Convention de fusion. Que se passerait-il si l'une des communes, ou plusieurs, refusait cette Convention. Syndic de Coppet, Pierre-André Romanens nous livre son analyse: *tout d'abord, il faut rappeler que tous les conseillers communaux doivent soutenir cette Convention, et ce pour la simple et bonne raison suivante: il faut que le souverain, la population, puisse s'exprimer. Ce serait un véritable gâchis de ne pas laisser les habitants voter.*

Effectivement, il suffirait qu'un des huit législatif refuse la Convention pour que tout le processus tombe à l'eau.

Et l'aventure repartirait-elle aussitôt sans la commune réfractaire? *Non. La fusion se fera à huit. Pas à sept ou six. Ce serait une erreur. Si une commune refusait la Convention, alors nous entreprendrions immédiatement des analyses de l'échec avec elle. Et ce pour repartir au plus vite et relancer le projet.*

Et si le Conseil de Coppet refusait, ne serait-ce pas un coup fatal? *La fusion ne se fera pas sans Coppet, c'est certain. De même qu'elle ne se fera pas sans Chavannes-de-Bogis ou Tannay, par exemple. Je le répète, nous allons dans cette aventure à huit.*

Le peuple refuse

Dimanche 28 novembre, le peuple, environ 14 000 personnes, refuse la fusion. *Là, ce serait plus délicat, explique Pierre-André Romanens. Ce sera plus long de s'en remettre. En tout cas une bonne législature, le temps d'apaiser les éventuelles tensions et de redémarrer la machine. Ce serait plus compliqué que si un Conseil communal refusait la Convention: là, on pourrait s'expliquer, voir ce qui n'a pas fonctionné au sein des autorités. Mais si le vote populaire est négatif, il faudra du temps pour tout recommencer.* Mais peut-être que ces scénarios resteront de la politique-fiction. RODOLPHE HAENER

RHAENER@LACOTE.CH

30.04.10 | 04:30 | La Côte

DIALOGUES

Rencontrer la population et ouvrir le débat

Les communes l'ont bien compris, il faudra aller à la rencontre de la population pour expliquer plus avant le projet et susciter l'adhésion populaire. Un agenda à peaufiner est d'ailleurs sur pied: le 29 mai prochain, les Municipalités et les huit commissions chargées d'étudier la fusion se rencontreront pour fixer et discuter des derniers détails. Le 16 juin, tous les conseillers communaux des huit villages seront conviés à une nouvelle séance d'information. Entre-temps, une nouvelle lettre d'information sera distribuée dans la boîte aux lettres de chaque habitant de Terre Sainte. Le site internet www.terresainte.ch sera quant à lui régulièrement mis à jour. Puis viendra l'heure de se prononcer sur la Convention de fusion, le 30 août. Dès le lendemain du vote par les Conseils communaux, et en cas d'acceptation, une large stratégie de communication verra le jour: séances avec la population dans chaque village, débats publics animés par la rédaction du quotidien *La Côte*. Bref, tout sera fait du côté de Comité de pilotage de la fusion pour que, en date du 28 novembre, jour du vote, chaque habitant ait reçu toutes les informations nécessaires pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause. RH

